



## DECISION DE RECRUTEMENT

Réf : 01/25/A.T/t.a

### LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

### DECIDE

#### Article 1 : Objet

L'opération n° 01/25/A.T est lancée pour le recrutement de **cinq (05) Techniciens d'Archives Audiovisuelles** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Branche/Filière/Option /Spécialité
<b>Technicien d'Archives Audiovisuelles</b>	05 postes	- Titulaire d'un diplôme de BTS, DTS ou équivalent	BAC + 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Archivage</li> <li>- Documentation</li> <li>- Informatique (développement, réseaux)</li> </ul>

#### Article 2 : Principales missions

Le Technicien d'Archives Audiovisuelles collecte, restaure et classe dans les archives les documents audiovisuels destinés à la conservation. Il peut être en charge de documents anciens/historiques ou de documents actifs ou semi-actifs. Il s'agit dans tous les cas de documents originaux.

Il effectue également un large éventail de tâches parmi lesquelles nous pouvons citer :

- La mise en œuvre du système de gestion de documents ;
- Réalisation des supports techniques ;
- Traitement de l'information (collecter, classer et mettre à jour) ;
- Réalisation des analyses croisées depuis les différents champs de la base de données ;
- L'utilisation d'un plan de classification ainsi que d'un calendrier de conservation permettant l'identification, l'indexation, la codification et le classement de documents selon les normes établies ;
- Il prépare et organise le transfert des documents semi-actifs aux archives, ou numérisation ;
- Il classe les dossiers et les documents et valide les formulaires de transfert ;
- Il gère les éventuelles sorties et l'état de retour de la documentation ;
- Il effectue un inventaire régulier visant à évaluer quantitativement et qualitativement l'état des archives de la SNRT ;
- Il veille à la préservation de l'intégrité des documents archivés, dont certains sont considérés comme patrimoine national, et les protège contre toutes formes d'altération.

### **Article 3 : Compétences requises**

Le Technicien d'Archives Audiovisuelles doit être doté des compétences suivantes :

#### **❖ Techniques :**

- Maîtrise des techniques bureautiques et outils informatiques liés à la gestion documentaire;
- Maîtrise des principes de l'archivage, notamment numérique ;
- Parfaite connaissance de la législation en matière d'archivage ;
- Maîtrise de la gestion d'inventaire ;
- Maîtrise des techniques de conservation des unités d'archives ;
- Maîtrise de l'arabe et du français ;
- Niveau pratique en anglais.

#### **❖ Comportementales :**

- Sens du détail et acuité visuelle ;
- Esprit d'analyse ;
- Rigueur et grand sens de l'organisation ;
- Sens de l'observation et du diagnostic ;
- Ouverture d'esprit sur les nouvelles technologies.

### **Article 4 : Affectation et type de contrat**

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

### **Article 5 : Organisation du concours**

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test Ecrit suivi d'un test oral ;

- La note du test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de **10/20** seront convoqués pour le test oral ;
- La note finale est calculée selon la pondération suivante :

**Note Finale =**

**Note du test Ecrit \* 0.4 + Note du test oral\* 0.6**

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	BAREME	LANGUE	DUREE DE TEST
TEST ECRIT	QCM	Note / 20	Français	2 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note / 20	Arabe ou Français	20 MIN

### Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- **Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.**
- **Une (1) copie de chaque diplôme (en un seul fichier).**
- **Une (1) copie de la CIN.**

Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.

**Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).**

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le **13 JUIN 2025**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site [emploi-public.ma](http://emploi-public.ma) et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faiçal LARAICHI

Président Directeur Général  
Société Nationale de  
Radiodiffusion et de Télévision

12 8 MAI 2025